

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(CGV)

1. Présentation de l'entreprise

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services s'appliquent à l'ensemble des travaux réalisés par RAMÉO RENOVATION, SAS au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé au 115 chemin de Mimet à Marseille, 13015 et immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 995359072. Numéro de TVA intracommunautaire : FR31995359072.

L'entreprise exerce notamment dans les domaines de la rénovation intérieure, peinture, électricité, placoplâtre, de la menuiserie, de l'aménagement et des prestations sur mesure.

Coordonnées :

M. Rachid AZOUG, président.

Téléphone : 04 91 26 50 87

Email : contact@rameorenovation.fr

Site internet : www.rameorenovation.fr

Références légales :

Code de la consommation – articles L.111-1, L.111-2, R.111-1, R.111-2

2. Champ d'application

Les présentes conditions régissent toute commande de travaux conclue entre RAMÉO RENOVATION et le Client. Toute signature de devis ou bon de commande vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Références légales :

Code civil – articles 1103 et suivants (force obligatoire des contrats)

3. Formation de la commande

La commande est formalisée par la signature d'un devis ou bon de commande.

Elle devient définitive sous réserve :

- de la réalisation d'une visite technique
- de l'encaissement de l'acompte prévu
- de la validation des fournisseurs le cas échéant

En cas d'impossibilité technique constatée après vérification, notre entreprise se réserve le droit d'annuler la commande et de restituer les sommes versées.

Références légales :

Code civil – articles 1112-1 et suivants

4. Visite technique et métrage

Avant l'exécution des travaux, une visite technique peut être réalisée afin de vérifier les mesures et la faisabilité du projet.

Les dimensions figurant sur le devis sont données à titre indicatif et peuvent être ajustées après ce rendez-vous.

Le Client s'engage à signaler toute modification ou contrainte technique.

Références légales :

Code civil – article 1194

5. Obligations du Client

Le Client est responsable :

- des autorisations administratives nécessaires
- du respect des règles de copropriété
- de l'accès aux locaux
- de la protection de ses biens

Il s'engage à être présent au début et à la réception des travaux.

Références légales :

Code civil – articles 1240 et suivants

6. Délais d'exécution

Les délais d'intervention indiqués sur le devis ou tout autre document sont donnés à titre indicatif.

L'entreprise s'efforce de respecter les plannings annoncés. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de retard résultant notamment :

- d'un manquement du Client à ses obligations
- de travaux supplémentaires demandés en cours de chantier
- d'un défaut d'accès aux locaux
- d'informations incomplètes ou tardives
- d'un cas de force majeure (intempéries, grève, sinistre, difficultés d'approvisionnement, etc.)

En cas de retard significatif, le Client sera informé du nouveau délai estimé.

Références légales :

Code civil – articles 1218 (force majeure) et 1231-1

7. Exécution des travaux

Les prestations sont réalisées conformément aux éléments définis dans le devis, le bon de commande et les documents contractuels signés par les parties.

Les supports commerciaux (catalogues, photos, échantillons) ont une valeur indicative et ne constituent pas un engagement contractuel.

L'entreprise se réserve le droit d'apporter toute modification technique ou amélioration nécessaire à la bonne exécution des travaux, sans altérer la nature ni le prix de la commande.

L'exécution des travaux est conditionnée au respect par le Client de ses obligations, notamment en matière de paiement et d'accès au chantier.

Références légales :

Code civil – articles 1194 et 1217

8. Travaux supplémentaires

Toute prestation non prévue dans le devis initial sera considérée comme un travail complémentaire.

Ces travaux feront l'objet d'un devis additionnel soumis à l'accord préalable du Client.

Aucune intervention supplémentaire ne sera réalisée sans validation écrite.

Références légales :

Code civil – article 1103

9. Prix

Les prix applicables sont ceux mentionnés sur le devis signé par le Client.

Ils sont exprimés hors taxes et majorés de la TVA en vigueur à la date de facturation.

Toute modification de la réglementation fiscale sera appliquée conformément aux textes en vigueur.

Références légales :

Code de la consommation – articles L.112-1 et suivants

10. Modalités de paiement

Les règlements sont effectués selon les modalités prévues au devis ou au bon de commande, par chèque ou virement bancaire.

Toute somme versée avant le démarrage des travaux constitue un acompte.

Pour les contrats conclus hors établissement, aucun paiement ou aucune contrepartie ne peut être reçu avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la conclusion du contrat, sauf dans les cas prévus par la réglementation, notamment pour certains travaux d'entretien ou de réparation urgents expressément sollicités par le Client.

Références légales :

Code de la consommation – article L.221-10

Code civil – articles 1231-6 et suivants

11. Réception des travaux

À l'achèvement des prestations, une réception de chantier est organisée en présence du Client.

Le Client est tenu de vérifier la conformité des travaux réalisés par rapport au devis signé. Toute observation ou réserve devra être mentionnée sur le procès-verbal de réception ou tout document équivalent.

En l'absence de réserve formulée lors de la réception, les travaux seront réputés conformes et acceptés.

Toute réclamation ultérieure devra être adressée par écrit dans un délai raisonnable.

Références légales :

Code civil – articles 1792-6 et suivants

12. Garanties légales

Les prestations réalisées par l'entreprise RAMÉO RENOVATION bénéficient des garanties légales applicables, notamment :

- la garantie légale de conformité pour les Clients non professionnels
- la garantie contre les vices cachés
- la garantie biennale de bon fonctionnement
- la garantie décennale lorsque les travaux y sont soumis

Aucune garantie ne pourra être invoquée en cas de mauvaise utilisation, modification non autorisée ou non-respect des préconisations.

Références légales :

Code de la consommation – articles L.217-3 et suivants

Code civil – articles 1641 et suivants

Code civil – articles 1792 à 1792-3

En cas de contestation relative à l'exécution des travaux, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

Une rencontre pourra être organisée afin d'examiner la situation et tenter de parvenir à un accord.

Références légales :

Code civil – articles 2044 et suivants

14. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, en cas de litige non résolu après une réclamation écrite préalable auprès de RAMÉO RÉNOVATION, le Client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève l'entreprise :

Société Médiation Professionnelle – Médiation de la consommation

Alteritae – 5 rue Salvaing
12000 Rodez

La demande de médiation peut également être effectuée en ligne sur le site de la Société Médiation Professionnelle : www.mediateur-consommation-smp.fr

La médiation est gratuite pour le consommateur.

15. Réserve de propriété

Les produits fournis dans le cadre des prestations demeurent la propriété de l'entreprise RAMÉO RÉNOVATION jusqu'au paiement intégral du prix convenu, incluant le principal et les accessoires.

À compter de la livraison, les risques liés aux produits sont transférés au Client, qui en assume la garde et la responsabilité. En cas de défaut de paiement, l'entreprise se réserve le droit de récupérer les biens concernés après mise en demeure restée sans effet.

Références légales :

Loi n°80-335 du 12 mai 1980

Code de la consommation – article L.216-2

16. Droit de rétractation (Client non professionnel)

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, notamment au domicile du Client consommateur, celui-ci dispose, conformément aux dispositions du Code de la consommation, d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

Lorsque le Client souhaite que l'exécution des prestations commence avant l'expiration du délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse à RAMÉO RÉNOVATION. Le Client reconnaît qu'en cas d'exécution complète de la prestation avant l'expiration de ce délai, après son accord préalable et exprès, il perdra son droit de rétractation.

Si le Client exerce son droit de rétractation après avoir expressément demandé le commencement des travaux avant l'expiration du délai de quatorze jours, il reste redevable du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Conformément aux dispositions légales applicables, le droit de rétractation ne peut notamment être exercé pour les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du Client, expressément sollicités par celui-ci, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.

Le Client peut exercer son droit de rétractation au moyen du formulaire de rétractation annexé aux présentes CGV ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, adressée à RAMÉO RÉNOVATION avant l'expiration du délai légal.

17. Données personnelles

Les informations personnelles collectées auprès du Client sont nécessaires à la gestion des commandes, à l'exécution des prestations et à la communication avec le Client.

Ces données peuvent être transmises aux partenaires intervenant dans la réalisation des travaux, ainsi qu'aux autorités compétentes lorsque la loi l'exige.

L'entreprise RAMÉO RENOVATION met en œuvre toutes les mesures de sécurité appropriées afin de garantir la confidentialité et la protection des données.

Le Client dispose des droits suivants :

- droit d'accès
- droit de rectification
- droit de suppression
- droit d'opposition
- droit de limitation
- droit à la portabilité

Ces droits peuvent être exercés par contact écrit auprès de l'entreprise.

Une réclamation peut également être adressée à la CNIL.

Les données sont conservées pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Références légales :

Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)

Loi Informatique et Libertés modifiée

18. Opposition au démarchage téléphonique (BLOCTEL)

Le Client peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL afin de ne plus recevoir d'appels commerciaux de professionnels avec lesquels il n'existe pas de relation contractuelle en cours.

Cette inscription peut être effectuée en ligne sur le site officiel du dispositif ou par courrier auprès de l'organisme gestionnaire.

Références légales :

Loi n°2014-344 du 17 mars 2014

Loi n°2020-901 du 24 juillet 2020

Décret n°2022-1313 du 13 octobre 2022

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)
A l'attention de RAMÉO RÉNOVATION ; 115 Chemin de Mimet ; 13015 MARSEILLE

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat
portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commande confirmée le (*)/reçu le (*) : Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : (*) Rayez la mention inutile.